

# Vinextase®

*Laissez vos caractères s'exprimer !*

## Charbon $\beta$

COMPOSITION :  
CHARBON VÉGÉTAL EN POUDRE ACTIVÉ

### Élimination des phénols volatiles dus au développement de brettanomyces

- ▶ Capacité d'absorption des pigments et des molécules de petites dimensions
- ▶ Bon pouvoir décolorant

#### Caractéristiques physiques

Aspect : poudre  
Couleur : noire

#### Conformité

Produit conforme au codex oenologique international et aux réglementations en vigueur.

#### Doses et mode d'emploi

**Doses variables selon nécessité jusqu'à 100 g/hl**

Procéder à des tests en laboratoire avant utilisation pour déterminer la quantité et la durée du traitement.

- Disperser dans un peu d'eau en agitant.
- Incorporer dans le vin et laisser agir.
- Ensuite filtrer ou clarifier.

#### Aspects réglementaires

Produit soumis à la réglementation. Se conformer aux règles en vigueur.

#### Analyse physico-chimique

Pouvoir décolorant	(%)	< 20
Pouvoir absorbent	(%)	< 20
Humidité	(%)	< 12
Area superficielle spécifique	m <sup>2</sup> /g	600-2000
Fer	(ppm)	< 200
Calcium	(%)	< 1
Plomb	(ppm)	< 2
Arsenic	(ppm)	< 3
Clorus	(%)	< 0,3

#### Alimentarité

Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe dans le respect des règles d'utilisation.

#### Conditionnement et stockage

Sac de 500 g  
Sac de 20 kg

À conserver dans son emballage d'origine dans un lieu propre à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

LES INFORMATIONS DE CETTE FICHE TECHNIQUE CORRESPONDENT À L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES ET SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SANS ENGAGEMENT OU GARANTIE. LE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.



soufflet  
VIGNE

Vinextase® - une marque de Soufflet Vigne  
Le Pont Rouge RN6 - CS 20125 - LIMAS  
69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex  
Tel. 04 74 65 31 04 - [www.vinextase.com](http://www.vinextase.com)

FICHE TECHNIQUE MISE  
À JOUR : 31/03/2017

Satisfait au Règlement (CE) N° 453/2010 du 20 Mai 2010

## **SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Carbone Brett REACH N. 01-2119488894-16-xxxx

Nom chimique: Charbon Actif CAS: 7440-44-0 - EC No: 231-153-3 - REACH: 01-2119488894-16-xxxx

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Produit œnologique

Fabrication de produits alimentaires

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Entreprise: **SOUFFLET VIGNE**

Adresse: Le pont rouge – RN 6 – BP 125

Ville: 69654 LIMAS

Pays: FRANCE

Numéro de téléphone: + 33 (0)4 74 65 31 04

Fax: + 33 (0)4 74 60 36 27

E-mail: [alehner.vigne@soufflet-group.com](mailto:alehner.vigne@soufflet-group.com)

## **SECTION 2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

AS 7440-44-0 EINECS 231-153-3 REACH 01-2119488894-16-xxxx

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008: on dangereux

Pictogrammes: aucun

Code(s) des classes et catégories de danger: on dangereux

Code(s) des mentions de danger: Non dangereux

Pictogramme : Aucun

2.1.2 Classification conformément au les Directive 1999/45/CEE:

Classification: Non dangereux

Nature des risques particuliers attribués: aucun en particulier.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement: Aucun

Code(s) des mentions de danger: Non dangereux

Mentions de mise en garde: Aucune en particulier.

## 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Aucune substance à signaler.

### 3.2 Mélanges

Pas pertinent

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur): Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucunes données disponibles.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucunes données disponibles.

### **SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucunes données disponibles.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet d'urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travaille dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogéné

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

### **SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

6.3.1 Pour de confinement:

assembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations: aucune en particulier.

**6.4. Référence à d'autres sections** le reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire. Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil. 7.3.  
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de produits alimentaires:

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

## **SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètre de contrôle**

Aucunes données disponibles

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés: Fabrication de produits alimentaires: Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

#### a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

#### b) Protection de la peau

##### i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

##### ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

#### c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

#### d) Risques thermiques Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## **SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Propriétés physiques et chimiques</b>	<b>Valeur</b>	<b>Méthode de</b>
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>1000°C	
Point d'éclair	pas	ASTM D92
Taux d'évaporation	non pertinente	
inflammabilité (solide, gaz)	pas	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	200-600 Kg/m3	
solubilité(s)	insoluble	
Solubilité dans l'eau	insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non pertinente	
Température d'auto-inflammabilité	>500°C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

### 9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

## **SECTION 10. Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Relativement aux substances contenues: Bentonite

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Il n'y a pas de réactions dangereuses

**10.4. Conditions à éviter**

Rien à signaler

**10.5. Matières incompatibles**

Fortement oxydants de substances et solvants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- (a) toxicité aiguë: non applicable
- (b) corrosion / irritation cutanée: non applicable
- (c) lésions oculaires graves / irritation: non applicable
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: non applicable
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: non applicable
- (f) cancérogénicité: non applicable
- (g) toxicité pour la reproduction non applicable
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: non applicable
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: non applicable
- (j) danger d'aspiration non applicable

Dangers pour la santé :

Contact avec les yeux : un contact accidentel avec les yeux peut causer une irritation.

Contact cutané : le produit n'est pas un irritant. Contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau et causer une dermatite dans certains cas.

Ingestion : ingestion peut causer une irritation muqueuse produit de la gorge et le système digestif, ce qui entraîne des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

## **SECTION 12. Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Relativement aux substances contenues: Bentonite:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### **12.2. Persistance et dégradation**

Aucunes données disponibles.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucunes données disponibles.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucunes données disponibles.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

## **SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

**SECTION 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Aucun

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun

**14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

On ne prévoit pas de transport en vrac

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de**

Aucunes données disponibles.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

**SECTION 16. Autres informations****16.1. Autres informations**

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. directive 1999/45/CE et les mises à jour
2. la directive 67/548/CEE et ses modifications et ajustements
3. le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. le règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
5. règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
6. Règlement (CE) n° 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
8. le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
9. l'Index de Merck et 10.
10. gestion d'innocuité des produits chimiques
11. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
12. pièce INRS-Centre
13. toxicologie et hygiène Patty-industriel
14. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
CHARBON BETA

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

---

## ATTESTATION GENERALE CHARBON BETA Vinextase®

---

La société SOUFFLET VIGNE certifie que le CHARBON BETA Vinextase®

**1- CONFORMITE ET CODEX**

est conforme au Codex Œnologique International de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) et est conforme aux différentes réglementations CE

**2- ALIMENTARITE**

est apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine et conforme aux règles de l'Etat français au niveau alimentaire en tant qu'additif (Règlement UE 231/2012)

**3- NON OGM**

ne contient pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et n'a pas été produit à partir d'organismes génétiquement modifiés (OGM), ni été en contact d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans son processus de fabrication

**4- NON IONISANT**

n'a subi aucun traitement ionisant au cours de son processus d'élaboration

**5- NON ALLERGENE**

ne contient pas d'allergènes spécifiés dans l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011

**6- SANS NANOTECHNOLOGIE**

est produit sans utilisation des nanotechnologies

**7- CONFORMITE EMBALLAGE**

est fourni dans des emballages conformes aux réglementations **CE 1935/2004**. Nous disposons de déclarations de nos fournisseurs concernant la non utilisation de Bisphénol A et de Phtalates

La société SOUFFLET VIGNE reste à votre disposition pour tout complément d'information,  
Limass, le 30 Mars 2018,

Sandrine BERTY  
Référente Qualité  
œnologie et Hygiène



**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
 &  
 AU REGLEMENT NOP US**

ENZYMES	BIO UE	NOP
EXTASYM CRYSTAL Poudre - EXTASYM CLARIFICATION Poudre*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <b>uniquement pour la clarification</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
EXTASYM THERMO Poudre *		
EXTASYM MP Poudre et EXTASYM Macération poudre *		
EXTASYM ACTIV PLUS (clarification, thermo ) *		
EXTASYM CLARIFICATION liquide et MACERATION Liquide*		

LEVURES SACCHAROMYCES	BIO UE	NOP
Cassiopeae, Aquilae, Rosetta,	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
VR44*	<b>NON AUTORISE</b>	<b>NON AUTORISE</b>
BC S103, CK S102, STG S101, SC22, UCLM S325, UCLM S377, NDA21, HD S135, GV S107, CO 16; SH12, VR44BIO, HD T18 HD A54, HD S62...	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>

LEVURES NON SACCHAROMYCES		Statut
Vinifora Concerto, Prelude, FrootZen, Melody, Octave (Chr HANSEN)	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
&  
AU REGLEMENT NOP US**

Nutriments Activateurs de FA	BIO UE	NOP
VIT AZOTE P*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	NON AUTORISE
THIAMINE PURE*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	NON AUTORISE
PHOSPHATE DIAMMONIQUE*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	NON AUTORISE
VINILIQID*	NON AUTORISE	NON AUTORISE
SPRINGCELL*, SPRINGAROM*	NON AUTORISE	NON AUTORISE
SPRINGFERM, SPRINGFERM XTREM, SPRINGCELL BIO NUTRIMAX O, NUTRIMAX P, SPRINCELL COLOR, SPRINGCELL COLOR G2 SPRINGCELL MANNO, SPRING FINER	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
Bactéries Lactiques	BIO UE	NOP
VINIFLORA OENOS, CH16, CH16 EXPERT, CH11, CH35, CiNE, NoVA, SPARTA (toutes la gamme de Chr HANSEN)	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
&  
AU REGLEMENT NOP US**

Produits de collage	BIO UE	NOP
NATURA PRO	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
NATURA PRO LIQUIDE		
NATURA PAT		
NATURELLE BENT		
XTREM GEL FINE		
XTREM GEL MEDIUM		
XTREM GEL FORTE		
FLOTTAGEL		
ALBUMINE D'ŒUF		
CASEINE et CASEINATE DE K*	*NON AUTORISE	*NON AUTORISE
COLLE DE POISSON*		
GEL DE SILICE*		
NATURA BENT P*		
SUPERBENTON*		
NATURA BENT G*		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
 &  
 AU REGLEMENT NOP US**

Acidification, désacidification, traitement réduction	BIO UE	NOP
ACIDE CITRIQUE	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
ACIDE LACTIQUE	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
ACIDE TARTRIQUE	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
BICARBONATE DE POTASSIUM*	Conforme selon le règlement européen <b>CE</b>	<b>*NON AUTORISE</b>
MICROSAN et MICROSAN AT	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
NOREDUX		
NOREDUX MANNO		

Charbons oenologiques	Produits Vinextase	NOP
CHARBON ALPHA granulé*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	non autorisé NOP (National Organic Program <b>sauf comme adjuvant de filtration</b> )
DECOLOR PLUS poudre*		
GRANDECO granulé*		
GEOS' TOP poudre*		
CHARBON β (beta) granulé*		
CHARBON HUMIDIFIE poudre non pulvérulente*		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
 &  
 AU REGLEMENT NOP US**

tanins	BIO UE	NOP
TANEX GALA*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	*NON AUTORISE
TANEX STRUCTURE		Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
TANEX A		
TANEX GOLD		
TANEX 101VX tous grades 10-12-13-14-22		
TANEX ANTI OX vin rouge et vin blanc		
TANEX PEPIN		
TANEX PRO		

Produits de stabilisation et de conservation	BIO UE	NOP
ACIDE ASCORBIQUE	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
BITARTRATE DE POTASSIUM		
METABISULFITE DE POTASSIUM*	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	*NON AUTORISE
ACIDE METATARTRIQUE*		
BISULFITE DE POTASSIUM 6%, 8%, 10%, 15%, 18% *		
SOUFRE PROTECT ou OENODOSES 2G, 5G	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP</b>
VEREK COLOR – SAVERGOM Gomme arabique liquide		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
 &  
 AU REGLEMENT NOP US**

Dérivés du Bois	BIO UE	NOP
NUANCE FRAICHEUR	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
NUANCE VANILLEE, NUANCE EPICEE, NUANCE TORREFIEE		
DOMINOS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		
INSERTS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		
STAVES EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		

Agents filtrants	BIO UE	NOP
Toute la perlite : MAXIFLOX 40, EXTRA FLOW 16, MF 18, MF45, MEDIA FLOW 30 et 50, etc...	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>
Toute la diatomée CS0 – CS1 – CS3 – CS 07 – CS 10 – CS 15 – CS 20 – CS 30 – CS 60 – CS 100		
Toutes les plaques vinextase et eaton V2, V3, V5, V7, VS12, VS 15, VS40, VS60		
Tous les modules ML BD 120, ML BD 150, ML BD S180, ML BD S300 SUPAPORE, SUPASPUNE II , SUPAPLEAT II, ...		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE  
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES  
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN  
&  
AU REGLEMENT NOP US**

La société SOUFFLET VIGNE certifie que les produits œnologiques cités dans cette liste peuvent être utilisés en vinification biologique

**Selon la réglementation européenne : *annexe VIII bis Produits et substances pouvant être utilisés ou ajoutés dans les produits biologiques du secteur vitivinicole, visés à l'article 29 quater du règlement d'exécution n°2018/1584 (UE) de la commission du 22 octobre 2018 modifiant le règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil.***

**selon la réglementation américaine (USDA NOP): *annexe 7 CFR § 205.605 nonagricultural (nonorganic) substances allowed as ingredients in or on processed products labeled as "organic" or "made with organic (specified ingredients or food group(s))"***

La société SOUFFLET VIGNE certifie qu'au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, nos produits œnologiques :

- ne sont pas concernés par les Organismes Génétiquement Modifiés et ne contiennent pas d'O.G.M. selon la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n° 1830/2003
- ne sont pas produits à partir d'animaux clonés et ne contiennent pas de produits issus d'animaux clonés
- n'ont pas subi de traitement ionisant, ne sont pas irradiés, et ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception du Gel de Silice vinextase
- ne contiennent pas et ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration, de substrat pétrochimique ou de rebut de liqueur sulfuré.

Avant toute utilisation, vous devez impérativement faire valider la conformité de ces produits auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera également les démarches administratives à suivre.

Cette liste a été mise à jour le 09/03/2021, elle est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement.

Sandrine BERTY  
Référente Qualité/Œnologie et Hygiène

